

AURONS-NOUS UNE CRISE MINISTÉRIELLE AUJOURD'HUI ?

Elle serait provoquée par le désaccord au sujet des projets financiers

(DE NOTRE RÉDACTION PARISIENNE)

Les divergences de vues qui s'étaient manifestées ces temps derniers au sein du Conseil des Ministres, à propos du projet financier préparé par M. Doumer, ne se sont pas apaisées hier, malgré tous les efforts de conciliation.

Aussi, estime-t-on, en général, que la journée d'aujourd'hui aura une influence décisive sur l'existence du Cabinet Briand.

Le Président du Conseil et M. Pierre Laval, son dévoué sous-secrétaire d'Etat, ont travaillé les couteils hier, conférant avec de nombreux parlementaires.

Ils se sont entretenus notamment avec les membres influents des groupes radical et radical-socialiste.

M. Briand a déclaré notamment qu'il en avait assez avec cette politique de club.

Nous nous trouvons en présence, a-t-il dit, de deux projets financiers, celui des gauches, fort sage, mais dont on ne peut pas attendre avant 1 an et celui de M. Doumer, qui a l'avantage de nous procurer immédiatement les ressources nécessaires à la marche de l'Etat, dont nous sommes menacés.

Ce matin donc, au cours du Conseil des Ministres, qui a lieu à l'Élysée, M. Briand mettra les ministres radicaux au pied de leurs responsabilités. Ou bien ceux-ci se rallieront au projet du Ministre des Finances, légèrement amélioré d'ailleurs dans le sens indiqué par les gauches, ou bien, au contraire, ils se sépareront de leurs collègues, le désaccord étant constaté par un vote.

Deux alternatives s'offriront alors à M. Briand : la rétrogradation de la démission collective du Cabinet, dont il assume depuis un mois la direction.

LES PROJETS FINANCIERS

Le plan de M. Doumer a subi des modifications

Le « Temps » dit qu'au cours des discussions successives qui ont eu lieu entre les membres du gouvernement, le programme du ministre des Finances, tout en restant conforme à son principe, a subi certaines modifications de détail en la forme et aujourd'hui, la solution paraît être la suivante :

Les ressources envisagées

M. Doumer compte se procurer la somme à trouver pour combler le déficit budgétaire, assurer le remboursement annuel à la Banque de France, par le biais de la vente de l'Etat, l'amortissement par les ressources que voici :

1° Utilisation pour le budget de 1926 des impôts institués par la loi du 4 décembre 1925, soit trois milliards ;

2° Élévation du prix du tabac, un milliard ;

3° Application aux exportations de la taxe de 1,30 % sur le chiffre d'affaires ;

4° Produit provenant du renforcement des administrations des Finances et des services de contrôle ;

5° Établissement d'une imposition extraordinaire de 1,30 % sur les paiements qui iraient à peu près tous les paiements effectifs atteints à l'avenir par la taxe sur le chiffre d'affaires et qui produirait environ quatre milliards.

Ce projet ne serait pas en opposition avec celui du Cartel

Le « Temps » croit savoir que M. Doumer ne considère pas le projet du Cartel comme en opposition avec le sien et il estime que ce projet contient un certain nombre de dispositions susceptibles d'être utilisées.

M. MILLIES-LACROIX EXCLU DU GROUPE DE LA GAUCHE DÉMOCRATIQUE

Le groupe de la Gauche Démocratique a entendu M. Millies-Lacroix. Celui-ci a plaidé non coupable. Il avait le droit, a-t-il dit, d'être candidat à la présidence de la Commission des Finances. M. Clémentel n'ayant été désigné que par les membres de la Commission appartenant au groupe et non pas par le groupe lui-même et le sénateur des Landes rappela les précédents de M. A. Bérard et d'autres et aussi son long passé de militant « républicain ».

Après son départ, une discussion suivit. Il fut décidé, à la quasi-unanimité des membres présents, que le bureau du groupe traiterait de la main à M. Millies-Lacroix de donner sa démission de président de la Commission des Finances et de ne l'exclure qu'en cas de refus de sa part. Le groupe ne le considèrerait plus comme un de ses adhérents et le radierait.

M. Millies-Lacroix annonça plus tard qu'il ne céderait pas aux sommations et qu'il restera président de la Commission des Finances.

M. CHERON DÉMISSIONNE DE L'U. RÉPUBLICAINE

M. Henry Chéron a remis hier, au groupe de l'Union Républicaine, sa démission de ce groupe. Dans sa lettre, il dit notamment : « La Commission des Finances n'ayant confié les fonctions de rapporteur général, je crois devoir vous remettre ma démission de président de l'Union républicaine du Sénat. Nous avons constamment soutenu que le problème financier devait être résolu en dehors de tout esprit de parti : c'est à nous d'en donner l'exemple ».

UNE CATASTROPHE EN ESPAGNE

Le train express de Madrid à Carthagène a déraillé l'autre nuit, entre les stations de Zieza et Blanca-Abarán, à 30 km. de Murcie. Une voiture de Ire classe et une voiture de IIe classe, occupées par de nombreux voyageurs, sont tombées dans un ravin. Les communications télégraphiques étant en partie interrompues, on manque de détails. Le nombre des victimes serait élevé.

La discussion du Budget du Travail à la Chambre

Lebas et Maës sont intervenus en faveur des travailleurs

La Chambre a continué hier la discussion du budget du Travail.

LEBAS, député socialiste du Nord, déclare qu'il serait désireux de savoir où en est le projet des assurances sociales voté par la Chambre en instance devant le Sénat depuis de longs mois. Il s'étonne que la Commission sénatoriale chargée de l'examen du projet, ait cru devoir écarter purement et simplement le texte adopté par la Chambre et qui avait nécessité ces années de recherches pour en préparer un nouveau qui, parait-il, ne demande pas un centime à l'Etat, et qui est loin d'être un avantage si l'on considère l'importance de la question au point de vue social.

L'orateur fait connaître une fois de plus, le point de vue du Parti socialiste sur ce sujet. Il est inadmissible, dit-il, que l'Etat ne paie pas sa part dans une œuvre comme celle-ci.

LEBAS demande ensuite où en est la ratification de la convention internationale des huit heures, et il estime qu'il y a de grandes chances pour que la pression qui s'exerce actuellement au sein de l'Intérieur que de l'extérieur sur l'Allemagne ait pour résultat d'amener le Reichstag à ratifier cette convention.

La grève des employés de banque

Le député du Nord parle de la récente grève des employés de banque. Il s'étonne tout d'abord de ce que les banques bénéficient d'un régime de faveur quant à l'application de la loi de huit heures, et ce en vertu même d'une circulaire du ministre qui a prescrit à ses inspecteurs ce ne pas s'occuper de ces infractions.

M. DURAFOUR. — Cette circulaire vient d'être rapportée par une circulaire du 15 décembre dernier qui prescrit au contraire, aux agents, de ne pas hésiter à dresser procès-verbaux.

LEBAS reproche ensuite au ministre d'avoir accordé au Crédit Lyonnais la faculté de faire faire un certain nombre d'heures supplémentaires.

Comment on respecte la loi de 8 heures dans le Nord

LEBAS trouve qu'en tant, donné l'attitude du patronat dans ce conflit, aucune autorisation de ce genre n'aurait dû être accordée. Il se félicite de ce que la circulaire du 15 décembre ait prescrit aux agents l'ordre de sévir en cas d'infraction.

Il présente ensuite quelques observations sur la façon dont l'application de la loi de huit heures sera observée d'une façon générale. Il cite notamment à titre d'exemple une affaire de la quelle l'inspecteur du travail avait dressé 128 contraventions, le tribunal de Lille réduisit ces 128 contraventions à une seule et condamna le délinquant au minimum.

LEBAS conclut en demandant au ministre ce que compte faire le Gouvernement pour obtenir enfin l'application des lois ouvrières.

La retraite des mineurs

La Chambre entend ensuite MAES, député socialiste du Pas-de-Calais.

MAES fait remarquer que ce sont les mineurs eux-mêmes qui ont adressé la situation de la Caisse autonome et auquel leur retrait ; il convient donc de ne pas entraver les nouveaux efforts de la Caisse autonome. Les vieux travailleurs de la mine ne comprendront pas que leur retraite ne soit pas inférieure à celle des autres professions après 30 ans de services jusqu'à 3.000 fr. minimum.

MAES présente de longues considérations en faveur des accidents du travail, notamment les jeunes ouvriers blessés. Il proteste contre les agissements des compagnies d'assurance qui dupent l'épargnant et ne distribuent que des sommes dérisoires.

Pas d'économies nuisibles à la santé publique

LEBAS proteste contre les compressions que l'on fait constamment subir aux crédits affectés au ministère de l'Hygiène, au titre du développement de la natalité et de la préservation de notre pays contre des fléaux sociaux, tels que la tuberculose et le cancer. Il fait remarquer que le coût des habitations à bon marché et lutter contre la mortalité infantile. Il demande que l'on réalise des économies sur des administrations déjà vieilles, mais non sur des administrations nouvelles comme le ministère de l'Hygiène.

La séance continue.

Le vote de la prorogation des loyers au Sénat

Le projet de loi, déjà voté par la Chambre, et prorogant jusqu'au 1er avril 1926 le droit de locataires à rester dans les immeubles qu'ils occupent est venu en discussion hier au Sénat.

Après une courte discussion générale, on passe au vote de l'article premier qui est adopté. Sur cet article, le ministre de la Justice précise que les fonctionnaires mis à la retraite et devenus propriétaires de maisons qu'ils occupent occupent après avoir pris leur retraite, pourront user du droit de reprise à l'encontre de leurs locataires.

Maintien en possession jusqu'au 1er avril 1926

La première partie de l'article 2 est adoptée. Elle est ainsi conçue :

« Les locataires ou occupants de bonne foi de locaux d'habitation ou de locaux à usage professionnel, industriel ou commercial, en possession de lieux loués au 1er janvier 1926, en vertu soit d'un contrat de location, soit d'une prorogation mine expirée, sont maintenus en possession sans avoir à remplir aucune formalité jusqu'au 1er avril 1926. »

La seconde partie est adoptée par 243 voix contre 51. Les locataires bénéficient donc de la prorogation « nonobstant tout congé ».

L'ensemble du projet est adopté. Prochaine séance mardi 29, à 15 heures.

UN CAMBRIOLAGE CHEZ UN DOCTEUR A AMIENS

Des malfaiteurs se sont introduits hier après-midi, — à la faveur de la nuit tombante — dans le cabinet du docteur Padiou, 3, rue Crotin, à Amiens et lui ont dérobé, outre des documents précieux, une somme dont l'importance n'a pu encore être établie. La police enquête.

SIX VICTIMES D'UN COUP DE FLAMME

À Auzévillers (Meuse) la famille Robert Colson composée du père, de la mère, de trois enfants en bas âge et de Mme Mareux, sœur de Colson, a été victime d'un « coup de flamme » qui s'est produit soudainement dans la cuisine. Ces six personnes furent brûlées à la figure et aux mains, ont dû être hospitalisées à Clermont en Argonne.

Les premiers renseignements recueillis permettent de supposer que l'accident résulte de la manutention d'une certaine quantité de poudre allumée accidentellement.

LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Nouveaux vents du secteur Sud-Ouest-10 à 14 mètres ; coups de vent. Pluies intermittentes. minium 7°.

DEUX ENFANTS PRODIGES DU NORD

Le plus jeune lutteur du monde Un tout jeune chef d'orchestre



JACQUES RIGOLE, 2 ANS 1/2 DE ROUBAIX

le plus jeune lutteur du monde, élève du professeur César Luc, du C. L. S. R. de Roubaix, qui veut en lui un futur champion de lutte libre et de lutte gréco-romaine.



LE PETIT « NÉNESSE », 6 ANS D'ARMENTIÈRES

qui promet de devenir un grand musicien. Il a, au cours d'un concert à l'école du Pont de Nieppe, dirigé un chœur d'enfants et exécuté divers morceaux au piano.

L'émir Abd el Krim nous demande nos conditions

On a appris hier que le capitaine tiorckon Conning, porteur d'une lettre autographe d'Abd el Krim et qui ne s'est pas encore rendu au quai d'Orsay avait adressé une lettre à M. Aristide Briand.

Interrogé à ce sujet, le capitaine Gorlon Canning a déclaré :

« Oui, j'ai écrit aujourd'hui à M. Aristide Briand, mais vous comprenez que les conversations respectueuses que j'ai eues avec le président du Conseil Français m'empêchent de vous en communiquer le texte avant qu'il m'ait fait connaître sa réponse. Je puis vous dire toutefois, que dans ce lettre, j'indique à M. le président du Conseil les conditions dans lesquelles je suis allé dans le Rif et les informations que j'en rapporte. Quant à ma mission, vous la connaissez, il ne faudrait pas la dénigrer ; je viens ici porteur d'une lettre d'Abd el Krim par laquelle le chef Rifain demande aux gouvernements français et espagnol leurs conditions de paix et rien de plus. »

EN MEME TEMPS IL SEMBLE PRÉPARER UNE OFFENSIVE

Une réaction rifaine semble se dessiner dans le haut Ouedja. Des informations indigènes signalent, en effet, que des contingents rifains, qui garnissent le front ouest, marchent vers l'est avec l'intention probable, soit de réagir contre les tribus nouvellement soumises, soit de se porter vers Adjour ou les Espagnols ont fait de nouveaux progrès.

Une étiquette rifaine sur les Marnissas soumise à été repoussée avec des pertes de l'ennemi qui aurait laissé deux notables aux mains de nos partisans.

LES INONDATIONS FORCENT LES ESPAGNOLS A LA RETRAITE

On mande de Madrid au « Journal » : Des dépêches de Tetouan disent que l'ouragan et les pluies torrentielles persistantes ont rendu nécessaire l'évacuation des positions de Casa Fortificada et du pont de Sahasi. La crue de l'Ouedja a placé dans une situation critique la garnison du blockhaus de Ranid Suedé.

Les forces installées le long du Rio Martin ont été évacuées dans la zone de Larache. Le Loukkas a été bordé ; un pont a été emporté et El Ksar est totalement inondé.

La Turquie va se prononcer pour ou contre la guerre

Le correspondant spécial de la « Westminster Gazette », à Angora, dit que la situation y est sérieuse. Aucune mesure ne sera prise avant le milieu, date de l'arrivée de Tewfik Rouchdi bey.

Suivant le même correspondant, le conseil de guerre va se réunir sous la présidence de Mustafa Kemal. Tous les commandants d'armée y assisteront. Le gouvernement turc, dit-il, pourrait être entraîné à faire la guerre pour sauver son prestige et empêcher la dévaluation.

Le gouvernement britannique pourrait donc sauver la situation en cherchant un compromis sur la question de Mossoul. Le correspondant de ce journal rappelle qu'une clause secrète du traité russo-turc signé à Paris garantit l'aide des Soviets à la Turquie.

LA GUERRE EN SYRIE

On télégraphie de Beyrouth que le poste de Kadem a été attaqué sans que les assaillants puissent obtenir aucun résultat. La voie Damas avait été coupée au kilomètre 4 ; les communications ont été rétablies à midi.

Dans le Djebel Druze les cheikhs Leja manifestent de la mauvaise humeur. Ils ne travaillent pas les Druzes dont le chef paraît maintenant être Abd el Arslan.

De Noms on annonce que l'on craint une attaque des bandes de Nebek du côté de Sadsade Hair.

On mande de Hama que la soumission des Maouillis a été accueillie par les amantiditaires, mais les modérés qui comprennent 80 % de la population ont refusé la soumission avec joie.

GRAVES BAGARRES PENDANT UNE NOCE

À Molléculaz-Galland, près d'Ancey, à la frontière suisse, dans un restaurant, le consommateur M. Detraz, s'étant pris de querelle avec quelques membres d'une noce qui dinaient, un pugilat s'ensuivit. Toute la noce se rendit alors à la gendarmerie pour porter plainte, mais en cours de route, une nouvelle bagarre se produisit. Les amis de M. Detraz ayant pris parti pour lui. Au cours de la rixe, ce dernier reçut un coup de couteau dans la région du cou. Son état quoique grave, n'est pas désespéré. La gendarmerie a ouvert une enquête pour rechercher le meurtrier.

LE CONFLIT DU TEXTILE DE ROUBAIX-TOURCOING est heureusement résolu

Après de laborieuses négociations qui eurent lieu hier, à la Préfecture, les délégués cégétistes ont obtenu une augmentation de cinq pour cent sur tous les salaires

Le Préfet du Nord a tenu parole comme il l'avait promis, il a réussi hier, en effet, à mettre en présence dans son cabinet, les délégués cégétistes des Syndicats du Textile et de la Métallurgie de Roubaix-Tourcoing-Lannoy et M. Ley, représentant du Consortium patronal textile.

La question à trancher était à la fois délicate et d'importance. Il s'agissait d'écarter les nuages de grève, qui s'élevaient depuis deux mois sur nos laborieuses cités textiles, de renouer les relations rompues entre patrons et ouvriers, et de résoudre un conflit, qui menaçait de plonger dans la misère près de cent mille travailleurs.

La journée passée en laborieuses négociations et l'habileté déployée par M. Hudelo, n'ont pas été vaines. Des discussions, en effet, un accord est sorti qui, s'il ne donne pas pleine satisfaction aux Syndicats cégétistes, n'en est pas moins les conséquences désastreuses du mouvement redouté.

Le résultat acquis montrera aux patrons les avantages incontestables de la politique d'accord social que nous avons toujours préconisée.

Il prouvera aussi aux ouvriers combien est préférable l'action méthodique et réfléchie, aux méthodes stériles de surenchère et de chambardement préconisées par les bolcheviks.

Les délégués cégétistes ont défendu hier les droits de leurs mandants, avec calme, avec tonalité, sans rien adjoindre de leur dignité. Les résultats sont là, tangibles, palpables ! Une augmentation légitime de 5 % sur tous les salaires, a été arrachée ; les relations rompues ont été renouées ; la porte est restée ouverte aux futures négociations et ententes.

Tel est le bilan d'une journée de discussions ratonnées.

Quatre heures de laborieuses négociations

Hier donc, M. Hudelo, préfet du Nord, avait convoqué à son cabinet les représentants patronaux et ouvriers.

La délégation ouvrière cégétiste était composée de Henri Lefebvre, secrétaire du Syndicat textile de Roubaix ; Henri Lefebvre, secrétaire du Syndicat textile de Tourcoing ; Dabus, secrétaire du Syndicat textile de Lannoy ; Gasteleyn, secrétaire du Syndicat textile de la métallurgie de Roubaix et Decostère, de la métallurgie de Tourcoing.

Comme toujours, le Consortium patronal textile s'était fait représenter par M. Ley, son administrateur délégué.

L'entrevue commença à 11 heures précises. Les délégués ouvriers exposèrent la situation nouvelle créée par l'augmentation croissante du coût de la vie, et démontrèrent éloquemment l'urgence et la nécessité de relever le taux des salaires devenus notablement insuffisants.

M. LEY s'efforça, mais en vain, de réduire à néant l'argumentation solidement étayée des représentants ouvriers. Aux côtés de ces derniers se tenaient les délégués cégétistes officiels, et opposés à ceux-ci, les représentants du Consortium patronal textile s'élevèrent à 4,87 le 15 décembre. M. Ley lui-même ne pouvait donc nier la hausse du coût de la vie.

Jusqu'à 13 heures, c'est-à-dire pendant deux longues heures, la discussion, dans laquelle intervint heureusement M. Hudelo, à plusieurs reprises, roula sur ce thème.

Avant que ne fut levée la séance, M. LEY finit par annoncer qu'il était prêt à accorder une augmentation de 5 % sur tous les salaires gagnés, prime de vie chère comprise.

La séance de l'après-midi

À la séance de l'après-midi, reprise à 15 heures, cette proposition allait faire pendant deux nouvelles heures l'objet de tenaces discussions.

Les délégués ouvriers insistèrent en effet, à l'unanimité, pour que l'augmentation accordée fut uniforme pour tous les ouvriers et basée sur la moyenne du salaire gagné, qui est de 150 francs par semaine.

Si juste que fut la contre-proposition ouvrière, elle ne put prévaloir, néanmoins, on décida de commun accord de stipuler au procès-verbal, qu'au cours d'une prochaine entrevue, la question des bas salaires sera examinée à nouveau.

L'accord s'étant fait sur ce point, on rédigea le procès-verbal et la séance fut levée.

Il était cinq heures du soir. Quatre heures de discussions avaient été nécessaires pour aboutir à ce résultat... L'augmentation accordée correspond à une moyenne horaire de 0 fr. 15. Les négociations avaient été ardues, mais non point stériles. La grève était évitée. Le conflit se trouvait momentanément résolu.

Le procès-verbal officiel

Voici le procès-verbal officiel qui nous a été communiqué à l'issue de l'entrevue. Il constitue le texte même de l'accord :

M. Lefebvre, secrétaire du Syndicat Textile Cégétiste de Roubaix ; Lefebvre, secrétaire du Syndicat Textile Cégétiste de Tourcoing ; Dabus, secrétaire du Syndicat Textile Cégétiste de Lannoy ; Gasteleyn, secrétaire du Syndicat Textile de Mouscron ; Dhont, secrétaire du Syndicat Cégétiste de la Métallurgie de Roubaix ; Decostère, secrétaire du Syndicat Cégétiste de la Métallurgie de Tourcoing, d'une part.

M. Ley, administrateur délégué de la Commission Inter-syndicale Patronale de l'Industrie Textile de Roubaix-Tourcoing, d'autre part ;

Reunis le 28 décembre 1925 dans le cabinet de M. le Préfet du Nord.

Après avoir entendu les raisons données par M. Ley sur les motifs de la récente rupture survenue entre les organisations patronales et ouvrières.

Déclarent pour éviter toute équivoque et tout malentendu — qu'à dater de ce jour, seules les communications portant la signature de leurs représentants autorisés peuvent engager les organisations.

Après cette déclaration, les délégués ouvriers et le délégué patronal ont procédé à l'examen de la question des salaires.

M. Ley a déclaré que la Commission Inter-syndicale de l'Industrie Textile, dans sa séance du 24 décembre 1925, a décidé qu'une augmentation de 5 % serait accordée sur tous les salaires gagnés, prime de vie chère comprise, à partir du 2 janvier 1926. Cette augmentation est accordée temporairement, compte tenu des difficultés actuelles.

Les délégués ouvriers ont fait observer que jusqu'à présent, les augmentations étaient uniformes pour tous, et accordées sur la prime de vie chère. Ils ont demandé que l'augmentation actuelle soit appliquée de la même façon.

M. Ley a répondu que son mandat ne lui permettait pas de donner satisfaction à cette demande, il y a, en effet, une proportionnalité entre les salaires gagnés et les salaires de base et la prime de vie chère. Cette prime est déjà égale, pour certaines professions, à 50 % et plus du salaire total.

De toute façon, l'augmentation de 5 % accordée sur les salaires gagnés sera supérieure aux augmentations de 0,10 sur la prime de vie chère qui ont été appliquées au cours de ces dernières années.

D'autre part, il ne faut pas oublier que la dernière augmentation accordée à Roubaix-Tourcoing date de deux mois à peine.

Les délégués ouvriers ont pris acte de ces déclarations et ont demandé que l'on prenne pour base de la nouvelle augmentation la moyenne des salaires gagnés dans l'industrie, c'est-à-dire 150 francs par semaine, et que l'on accorde à tous les ouvriers et ouvrières, sans distinction, les 5 % sur ce 150 francs, soit 7 fr. 50 d'augmentation par semaine de 48 heures.

Sur déclaration de M. Ley — à savoir que son mandat ne lui permet pas d'accorder une telle augmentation — les délégués ouvriers ont demandé que, au cours d'une prochaine entrevue, la question des bas salaires soit examinée à nouveau.

La baisse du franc se poursuit

La livre, le dollar et le franc belge ont coté : 133.50, 27.50 et 1.24.55

Le « ballon » des sois-dans l'industrie du Nord est maintenant complètement à plat ; aux beaux jours ont succédé les mauvais et nous nous attendons à un nouveau rebond au cours-record de la baisse.

Les cours de la Bourse de Paris, hier lundi, ont été, en effet : livre, 133.50 ; dollar, 27.50 ; cent francs belges, 124.55 (en clôture 133.15 et 27.45 pour la livre et le dollar) contre 130.60, 26.95 et 123.20 samedi dernier.

EN QUATRIÈME PAGE. — La « Journée Sportive ».

EN CINQUIÈME PAGE. — Le « Réveil Mutualiste ».

OPINIONS ÉCONOMIQUES

Le problème financier

par Ch. Goniaux, député du Nord

Sous le régime du Bloc National, l'équilibre budgétaire s'obtient à coups d'emprunts à échéances plus ou moins rapprochées.

Cette pratique trop facile aggrave notre service de la Dette publique et, en outre, hypothèque singulièrement l'avenir.

Faisons des chiffres pour les années d'après-guerre :

1919. — Dépenses : 51 milliards 900 millions ; recettes : 11 milliards 600 millions ; déficit : 40 milliards 300 millions.

1920. — Dépenses : 58 milliards 100 millions ; recettes : 20 milliards 400 millions ; déficit : 37 milliards 700 millions.

1921. — Dépenses : 51 milliards 100 millions ; recettes : 23 milliards 100 millions ; déficit : 28 milliards.

1922. — Dépenses : 48 milliards 900 millions ; recettes : 24 milliards 300 millions ; déficit : 24 milliards 600 millions.

1923. — Dépenses : 45 milliards 800 millions ; recettes : 27 milliards 700 millions ; déficit : 18 milliards 100 millions.

1924. — Dépenses : 40 milliards 200 millions ; recettes : 31 milliards 100 millions ; déficit : 9 milliards 100 millions.

En février 1924, le comte de Laslevie, ministre des Finances, a déclaré, après un nouvel emprunt, mais il reçoit un avertissement significatif que le drainage de l'épargne publique a une limite et son emprunt fait faiso.

AU PAYS DES NEIGES



LE SOMMET DE LA JUNGHAU EN SUISSE (3457 MÈTRES D'ALTITUDE)